

Retraités de la CARPV

Pour la prévoyance et la retraite des vétérinaires libéraux www.carpv.fr

François Baysse (1923-2012) Président d'Honneur de la CARPV La force des idées simples



Diplômé de Toulouse en 1947, il est élu au conseil d'administration de la CARPV en 1964. En 1970, il succède au Dr Jean Saint-Cyr* et devient le deuxième président de la caisse, jusqu'en 1988. Au cours de ces dix-huit années de présidence, il défendra quelques idées simples mais fortes, avec lucidité (voir ci-contre).

François Baysse était homme de conviction, visionnaire et discret. J'ai relu avec émotion les éditoriaux des vingt-quatre « Propos Utiles » qu'il a rédigés entre 1970 et 1982. Il annonce son départ dans le 23^e numéro :

« Une certaine éthique personnelle m'incite à croire qu'il faut savoir partir à son heure... Il faut que les postes-clés du Conseil soient occupés par des confrères cotisants âgés de moins de 65 ans. Enfin, un constant souci de l'intérêt majeur de la Caisse me porte à croire que la citation suivante est empreinte du plus élémentaire et plus solide bon sens : "L'ancienneté dans la charge rend plus difficile la lucidité et l'audace" ».

François Baysse aimait sa profession et ses confrères. Je crois que cette phrase d'Albert Camus (Noces) trouve avec lui toute son actualité :

« Je comprends ici ce qu'on appelle gloire : le droit d'aimer sans mesure ». ✓

François Baysse est décédé le 19 octobre 2012. Je voudrais dire ici, simplement, tout ce que la profession lui doit.

Jean CRESPIN
Président d'honneur de la CARPV

* Les présidents successifs de la CARPV ont été :
Jean Saint Cyr
(président de 1949 à 1969)
François Baysse
(de 1970 à 1987)
Bernard Lemasson
(de 1988 à 1993)
Jean Crespin
(de 1994 à 2005)
François Courouble
(depuis 2006)

Notre avenir repose sur les jeunes vétérinaires

Il fit prendre par le conseil plusieurs mesures en faveur des jeunes qui s'installaient pour faciliter leur début de carrière. A une époque où l'accès au crédit était difficile, il institua les prêts d'installation dès 1971 (la caisse y consacrait, en 1983, plus de 15 % de ses actifs !) et instaura des cotisations réduites jusqu'à 35 ans.



Chacun est responsable de lui-même

Sans relâche, il mit chacun d'entre nous en face de ses responsabilités. Il incita avec succès les vétérinaires à cotiser dans les classes optionnelles. « **Notre retraite doit être en rapport avec notre standing d'activité** » affirmait-il. Il dénonça avec véhémence « **la liberté d'être imprévoyant** ». Et c'est pourquoi il fit passer la cotisation de retraite obligatoire de 8 à 12 points, et la partie optionnelle de 16 à 20 points. Sans oublier la mise place les rachats de points pour prendre sa retraite à 60 ans plus facilement...

La famille du vétérinaire doit être protégée

Sous sa présidence, la majorité des femmes de vétérinaires participaient à l'activité de leur mari sans aucune protection sociale particulière. Faute de droits propres, **il améliora les droits dérivés** avec l'acquisition possible de points de retraite réversibles à 100 %, au lieu de 60 %, au bénéfice des veuves. Il promouvait partout le régime invalidité décès de la caisse qu'il améliora constamment.

Préparer l'avenir de la caisse

Il a géré une caisse en expansion avec près de huit cotisants pour un retraité en 1982. Il était conscient que cet excellent rapport démographique ne pouvait pas durer. C'est pourquoi il mit en place **un politique de réserves**. Cela fut contesté à l'époque dans une caisse en répartition comme la nôtre. Jusqu'en 1982, l'inflation était souvent supérieure aux rendements financiers des obligations et des actions. Les statuts prévoyaient que chaque année 25 % des cotisations devaient être mises en réserves. Pour limiter les effets délétères de l'inflation, il incita la caisse à investir dans l'immobilier et dans les forêts. Sous sa présidence, la caisse a acquis un patrimoine forestier de qualité dans le département de la Nièvre en particulier. Dans le même temps, nous avons construit des ensembles immobiliers à Meaux, à Chelles et à Lyon avec des prêts d'Etat au taux de 1 %. C'est cet effort d'épargne qui nous a permis de réformer plus facilement nos statuts en 1997.

Les professions libérales sont solidaires

Au sein de la caisse nationale, il a toujours défendu **l'unité des professions libérales**. Ses avis étaient écoutés. Partisan d'une certaine solidarité nationale entre les caisses de retraite, il a toujours dénoncé **les abus de la compensation nationale**. Les faits lui donnent aujourd'hui raison.

L'efficacité nécessite une communication de qualité

François Baysse était homme de communication. Dès son élection, il envoyait aux vétérinaires des lettres ciblées en fonction de leur âge : 35 ans, 45 ans, 50 ans et 59 ans. Il sensibilisait la profession à **la nécessité de s'intéresser à la retraite** (le Dr Saint-Cyr avait dû s'y prendre à deux reprises pour faire adopter le principe de la création d'un régime de retraite auquel les vétérinaires devaient obligatoirement cotiser. L'idée de l'époque était que chacun était libre de choisir sa façon d'épargner). Au début de son deuxième mandat, en 1976, il crée le bulletin d'information « **Propos Utiles** » qui traitera, écrit-il, « **de tous les problèmes sociaux et des seuls problèmes sociaux** ». Il rédigera tous les éditoriaux de 1976 à 1988.

La profession doit rester libérale

Il s'est toujours prononcé contre le salariat prolongé dans nos cabinets. Celui-ci, disait-il, va à l'encontre de notre éthique professionnelle et met en péril l'activité vétérinaire libérale : « [Il faut] **bannir le salariat vétérinaire de nos cabinets professionnels**. » A plusieurs reprises, lors des congrès, je l'ai entendu déclarer aux dirigeants syndicaux : « **Faites moi un bon syndicat libéral, nous vous ferons de bonnes retraites** ».



Jean Saint Cyr,
1^{er} président de la CARPV

Marc Helfre, président du Groupe national des vétérinaires retraités (GNVR)

Le lien entre notre Groupe et la Caisse doit être encore plus étroit

La Lettre de la CARPV : Quelles sont les motivations du Groupe national des vétérinaires retraités ?

Avec mon épouse Michèle, j'ai participé aux activités du GNVR depuis six ans, notamment comme délégué régional Rhône-Alpes, et j'ai beaucoup apprécié l'ambiance chaleureuse qui y règne. De par mes fonctions antérieures, je connaissais beaucoup de vétérinaires et j'ai eu plaisir à en retrouver lors des deux rassemblements annuels : la « Semaine Nature », au printemps où nous faisons des randonnées, et le « Rassemblement d'Automne » où nous visitons une région touristique pendant une semaine : nous tenons alors notre assemblée générale statutaire.

Qu'est-ce qui vous a amené à accepter de prendre la présidence de ce groupement ?

Lors de notre dernier « Rassemblement d'Automne », à Sulniac dans le Morbihan, le mandat de trois des principaux animateurs du GNVR (Roger Véry président, André Freyche rédacteur du VétOVermeil et Charles Mesurolle animateur de la messagerie télématique) se terminait ; en raison de leur âge, ils n'ont pas souhaité le renouveler. Un certain nombre de confrères m'ont sollicité pour être candidat à la présidence. J'ai pensé que les différentes expériences que j'avais assumées dans ma vie professionnelle et que les relations personnelles que j'avais pu établir au cours de ma carrière, m'aideraient à remplir cette tâche et j'ai accepté. J'ai dû abandonner alors à regret mes fonctions à CEVEO.

Le problème de la dépendance préoccupe-t-il vos mandants ?

En effet, cela préoccupe en particulier ceux qui ne bénéficient que d'une petite retraite libérale et qui, en outre, ont été frustrés de la retraite du vétérinaire sanitaire. Le GNVR se mobilise actuellement pour l'obtention de cette retraite due aux vétérinaires sanitaires qui ont effectué les grandes prophylaxies et la police sanitaire comme agents contractuels de l'Etat pendant leur mandat sanitaire. Si la CARPV peut proposer une solution au problème de la dépendance elle sera bienvenue et appréciée de tous.

Comment envisagez-vous dans les années à venir vos liens avec la Caisse de retraite ?

Les liens entre le GNVR et la CARPV ne sont pas assez étroits. C'est un reproche que j'ai souvent entendu de la part des praticiens retraités. Nous sommes avides d'informations sur le fonctionnement de la CARPV, sur l'avenir de notre caisse autonome de retraite, sur l'intérêt que les jeunes générations de vétérinaires y portent, sur les conséquences de la féminisation etc. Cette année 2013, nous aurons le plaisir d'accueillir le président François Courouble qui m'a promis d'assister à notre assemblée générale le 9 octobre au cours de notre « Rassemblement d'automne », dans le Lot. Il pourra répondre à toutes nos questions. ✓

Portrait



« Je suis sorti de l'Ecole Vétérinaire de Lyon en 1960. Après mon service militaire en Algérie, j'ai pratiqué la clientèle rurale pendant dix-huit ans, d'abord en association avec mon père puis avec mon frère Jean-André, à Saint-Galmier dans la Loire. J'y ai animé le GTV pendant douze ans. J'ai ensuite créé la centrale d'achat Covely à Lyon, qui s'est développée rapidement et j'ai dû quitter la clientèle pour en assurer sa direction pendant vingt-huit ans. J'ai encore travaillé trois ans au sein d'Alcyon, né de la fusion de quatre centrales. Puis est arrivé l'âge de la retraite que j'ai prise fin 2002. J'ai 74 ans, marié, trois filles et trois petits enfants. J'ai eu alors l'opportunité de m'engager fortement dans l'association de coopération internationale CEVEO, Coopération et Echanges Vétérinaires Est Ouest, aux cotés de mon ami Bernard Lobietti son créateur. Cette activité m'a fait connaître la profession vétérinaire de nombreux pays d'Europe centrale et orientale et aussi d'Asie tel le Vietnam. »



Deux rendez-vous annuels d'une semaine : les randonnées de la « Semaine Nature », au printemps, et le « Rassemblement d'Automne » pour la visite touristique d'une région.

Présentation du GNVR Groupe National des Vétérinaires Retraités

■ Nombre de cotisants (au 31/12/2012) :

1 539 cotisants dont 1 375 vétérinaires retraités de toutes origines professionnelles et 164 veuves de confrères.

■ Organisation

Le conseil d'administration est composé des délégués régionaux (un par région), qui sont notamment chargés d'organiser dans leur région une rencontre annuelle avec les confrères retraités et leurs épouses.

■ Renseignements

GNVR Maison des Vétérinaires
10 place Léon Blum, 75011 Paris
Contact : Marc Helfre, 10 rue Mozart 42330 Saint-Galmier.
Tél. 06 07 47 94 74.
Mél : gnvr.president.mhelfre@gmail.com
Site : www.veterinaireretraite.com

■ Rendez-vous 2013

- Semaine nature à Gréoux-les-Bains, du 26 mai au 2 juin 2013.
- Rassemblement d'automne au Village Vacances de Terrou du 7 au 12 octobre 2013.